

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018 soit 4,16 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratif

7203325601 - AA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord-Ouest Vendée intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

Le public est informé qu'en application de l'arrêté n° 19-001 en date du 10 mai 2019 du Président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, il sera procédé à une enquête publique portant sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord-Ouest Vendée intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) arrêté le 12 février 2019. A la fin de cette procédure, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan sera l'autorité compétente pour approuver le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord-Ouest Vendée intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

Durée de l'enquête publique : du 17 juin 2019 à 8 h 45 au 19 juillet 2019 jusqu'à 17 h 45 inclus, soit pendant une durée de 33 jours.

Constitution du dossier :

Le dossier soumis à l'enquête publique comprendra :

- Le projet de SCoT arrêté par délibération du Comité Syndical le 12 février 2019 composé des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation constitué en 3 tomes et comportant notamment l'Évaluation Environnementale du projet,

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

- Le Document d'orientations et d'Objectifs (DOO) intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

- Le recueil des avis des personnes publiques associées et de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, ainsi que des personnes publiques consultées et des EPCI membres du Syndicat Mixte ou voisins du périmètre du SCoT du Nord-Ouest Vendée,

- Le bilan de la concertation,

- Un recueil des pièces administratives comprenant :

- L'arrêté préfectoral n° 75/SPS/10 de création du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan du 1er avril 2010,

- L'arrêté préfectoral n° 292/SPS/10 modifiant l'arrêté de création du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan du 30 novembre 2010,

- L'arrêté n° 19-001 du Président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan portant ouverture de l'enquête publique du SCoT,

- La délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2017, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à la définition des modalités de la concertation en application de l'article L. 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme,

- La délibération du Comité Syndical en date du 12 février 2019, relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet de SCoT,

- La copie des annonces légales.

- Les principaux textes régissant l'enquête publique,

- Un registre d'enquête publique, sur lequel le public pourra consigner ses observations.

Consultation du dossier d'enquête publique :

Le dossier est consultable durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux suivants :

- Au siège de l'enquête publique : Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, 1, boulevard Lucien Dodin, BP 337, 85303 Challans Cedex (de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30 du lundi au vendredi)

- Sur le site internet de Challans Gois Communauté :

www.challansgois.fr, rubrique : SCoT du Nord-Ouest Vendée et sur les sites internet des Communautés de Communes Océan Marais de Monts et Ile de Noirmoutier,

- Dans les deux autres lieux d'enquête suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, Rue de la Prée au Duc, BP 714, 85330 Noirmoutier-en-Ile (de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30 du lundi au vendredi)

- Communauté de Communes Océan Marais de Monts, 46, place de la Paix, BP 721, 85167 Saint-Jean-de-Monts (Lundi de 14 h 00 à 18 h 00 ; Mardi, Jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 ; Mercredi de 9 h 00 à 12 h 30 ; Vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00).

Présentation des observations : Le public pourra consigner ses observations sur le registre déposé dans les lieux précités, ou les adresser par courrier à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête à l'adresse du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique-scot@nordouestvendee.fr

Commission d'Enquête :

Par décision n° E1900065/44 du 10 avril 2019, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

Son Président :

- M. Jacky RAMBAUD, cadre EDF - GDF en retraite,

Ses membres titulaires :

- M. Claude MATHIEU, inspecteur divisionnaire des impôts en retraite,

- M. Rémi ABRIOU, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale.

En cas d'empêchement de M. Jacky RAMBAUD, la présidence de la commission sera assurée par M. Claude MATHIEU, inspecteur divisionnaire des impôts en retraite.

Accueil du public :

Le Président ou l'un des membres de la Commission d'Enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales, portant sur le projet de SCoT dans le cadre de permanences assurées aux lieux, jours et heures fixés dans le tableau ci-après :

Lieux des permanences, adresses, dates et horaires :

- Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, 1, boulevard Lucien Dodin, BP 337, 85303 Challans Cedex : Lundi 17 juin 2019 : 8 h 45 - 12 h 30 ; Mercredi 3 juillet 2019 : 8 h 45 - 12 h 30 ; Vendredi 19 juillet 2019 : 13 h 45 - 17 h 30.

- Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, Rue de la Prée au Duc, BP 714, 85330 Noirmoutier-en-Ile : Jeudi 20 juin 2019 : 9 h 00 - 12 h 30 ; Vendredi 5 juillet 2019 : 9 h 00 - 12 h 30 ; Mercredi 17 juillet 2019 : 14 h 00 - 17 h 30.

- Communauté de Communes Océan Marais de Monts, 46, place de la Paix, BP 721, 85167 Saint-Jean-de-Monts : Lundi 24 juin 2019 : 14 h 00 - 18 h 00 ; Mercredi 10 juillet 2019 : 9 h 00 - 12 h 30 ; Jeudi 18 juillet 2019 : 14 h 00 - 18 h 00.

Demande d'informations : Les personnes responsables du SCoT auprès desquelles des informations peuvent être demandées sont M. Serge RONDEAU, Président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, ou Mme Delphine AQUILLO, Chef de projet SCoT, Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, 1, boulevard Lucien Dodin, BP 337, 85303 Challans Cedex (tél. 02 51 93 56 73).

Suites de l'enquête publique : A l'issue de l'enquête, une copie du rapport, des conclusions motivées et de l'avis (et le cas échéant le mémoire en réponse du Syndicat Mixte) sera tenue à disposition du public pendant un an, au siège du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan et au siège des EPCI membres du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan. Ces documents seront également consultables sur le site Internet de Challans Gois Communauté pendant un an.

Fait à Challans, le 15 mai 2019

Le Président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan
Serge RONDEAU

La vie des sociétés

7203192401 - VS

Adecia
experts-comptables

SARL AXIMY

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 1 000 euros

Siège : 27, rue Joseph Jacquard, 85300 CHALLANS

754 089 092 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a pris acte de la démission de M. Jean-Charles RAUDE de ses fonctions de gérant et a nommé comme liquidateur Mme Véronique RIVALLIN, demeurant 8, square de la Cornière, 85300 Challans, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 8, square de la Cornière, 85300 Challans. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur

7203223401 - VS

BLEU OCÉANE

Société par actions simplifiée au capital de 152 500 euros

Siège social : Route de La Roche-sur-Yon, 85230 BEAUVOIR-SUR-MER

438 077 083 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE MODIFICATIONS

L'assemblée générale du 20 mai 2019 a pris acte de la démission de M. Hervé LAMBARD de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant et a décidé de nommer en remplacement la société M2 CONSULTANTS ET ASSOCIÉS, SARL dont le siège social est à Challans (85300), 21, place Galilée, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 429 988 918.

Modifications seront faites au RCS de La Roche-sur-Yon.

7203421401 - VS

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable

Siège social : 34, rue Léandre Merlet, 85000 LA ROCHE-SUR-YON

R.C.S La Roche-sur-Yon 307 049 015

AVIS

Par décision prise en date du 24 janvier 2019, le Conseil d'Administration de ladite Caisse a décidé de nommer M. Jean-Pierre MORIN, Directeur Général à compter du 17 mai 2019.

Pour avis
Le Président.

7203544501 - VS

Adecia
experts-comptables

REMAUD OLIVIER SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 62 000 euros

Siège social : zone artisanale de l'Ormeau

85150 SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

534 031 620 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 10 mai 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de marchand de biens, l'achat, vente et location de tous biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, la promotion immobilière et l'activité de louisseur ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

La Gérance.

7203459901 - VS

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE CHALLANS

(Caisse apporteuse) Société Coopérative de Crédit

à Capital Variable et à Responsabilité Limitée

1, rue Racine, 85302 CHALLANS CEDEX

RCS La Roche-sur-Yon 786 389 593

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE SOULLANS

(Caisse bénéficiaire) Société Coopérative de Crédit

à Capital Variable et à Responsabilité Limitée

9, place Jean Yole, 85300 SOULLANS

RCS La Roche-sur-Yon 786 476 986

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses de Crédit Mutuel indiquées ci-dessous sont convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire de leur caisse respective, le 11 juin 2019 à 18 h 30 au siège respectif des Caisses, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convention d'Apport Partiel d'Actif,

- Lecture et vote des résolutions,

- Pouvoirs en vue des formalités.

Pour la CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de CHALLANS

(Caisse apporteuse) : Le Conseil d'Administration

Pour la CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de SOULLANS

(Caisse bénéficiaire) : Le Conseil d'Administration

7203460201 - VS

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE LA VENISE VERTE

(Caisse apporteuse) Société Coopérative de Crédit

à Capital Variable et à Responsabilité Limitée

12, rue du Champ de Foire, 85420 MAILLEZAIS

RCS La Roche-sur-Yon 786 422 204

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE FONTENAY-LE-COMTE

(Caisse bénéficiaire) Société Coopérative de Crédit

à Capital Variable et à Responsabilité Limitée

53, rue de la République, 85200 FONTENAY-LE-COMTE

RCS La Roche-sur-Yon 786 405 571

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses de Crédit Mutuel indiquées ci-dessous sont convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire de leur caisse respective, le 11 juin 2019 à 18 h 30 au siège respectif des Caisses, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convention d'Apport Partiel d'Actif,

- Lecture et vote des résolutions,

- Pouvoirs en vue des formalités.

Pour la CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de LA VENISE VERTE

(Caisse apporteuse) : Le Conseil d'Administration

Pour la CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de FONTENAY-LE-COMTE

(Caisse bénéficiaire) : Le Conseil d'Administration

7203510301 - VS

CAISSE FEDERALE DU CREDI MUTUEL OCEAN

Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable

Siège social : 34, rue Léandre Merlet, 85000 La Roche-sur-Yon

R.C.S. La Roche sur Yon 307 049 015

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 16 mai 2019, l'Assemblée Générale a décidé de nommer :

- Mme Patricia COUTAND RAPIN, demeurant 32, rue de Grouteau, 85500 Les Herbiers, en qualité d'administratrice de la société en remplacement de M. Eric PICARD.

- M. Jérémy MABIT, demeurant 38, rue Molière, 17138 PUILBOREAU, en qualité d'administrateur de la société en remplacement de Mme Maryse GUILLOTON.

- M. Jean-Eudes CASSES, demeurant 1, impasse Raymond-Malèze, 85180 Les Sables-d'Olonne, en qualité d'administrateur de la société en remplacement de M. Bruno HAMARD.

Pour avis.
Le Président.

7203543101 - VS

GILLAIZEAU Terre Cuite

Société par actions simplifiée au capital de 2 221 374 euros

porté à 2 611 374 euros

Siège social : La Bretauière - Chaillé sous les Ormeaux, 85310 RIVES DE L'YON

546 150 061 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS

Aux termes des décisions collectives des associés en date du 10 mai 2019, il a été décidé d'augmenter le capital social de 390 000 euros par apport en numéraire et incorporation sur prime d'émission ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital social

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux millions deux cent vingt-et-un mille trois cent soixante-quatre euros (2 221 374 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux millions six cent onze mille trois cent soixante-quatre euros (2 611 374 euros).

Pour avis,
Le Président.

7203459501 - VS

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE LA BRUFFIÈRE

Société Coopérative de Crédit à Capital Variable

et à Responsabilité Limitée

12, rue du Cardinal Richard, 85530 LA BRUFFIÈRE

RCS La Roche-sur-Yon 786 386 102

AVIS DE CONVOCATION

Les Sociétaires de la CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE LA BRUFFIÈRE sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire de leur Caisse qui se tiendra le 11 juin 2019 à 18 h 30 au siège de la Caisse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation d'une convention d'apport partiel d'actif,

- lecture et vote des résolutions,

- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président du Conseil d'Administration

Le Courrier vendéen
devenez fan sur facebook
Like 
notre adresse :
www.facebook.com/CourrierVendeen